

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2019

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2019

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 14
Annexes - résultats détaillés	15 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 août 2019 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC au 31 août 2019, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2, qui explique l'impact des redressements opérés sur les exercices antérieurs.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL CPA INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc. ¹

Montréal, le 2 octobre 2019

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° 129449

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

	2019 (12 mois)	2018 (17 mois)
	\$	\$
PRODUITS		
Fonctionnement (annexe A)	102 142	140 956
Affiliation (annexe B)	171 204	180 850
Vie démocratique (annexe C)	12 468	6 575
Développement (annexe D)	56 315	63 098
Compétitions (E)	178 140	312 963
Excellence (annexe F)	204 048	583 526
Placement sport (note 9) & (annexe G)	89 781	20 382
	<u>814 098</u>	<u>1 308 350</u>
CHARGES		
Fonctionnement (annexe A)	291 834	437 297
Affiliation (annexe B)	78 142	72 772
Vie démocratique (annexe C)	33 057	44 235
Développement (annexe D)	26 652	36 711
Compétitions (E)	102 869	153 326
Excellence (annexe F)	190 910	511 560
Placement sport (note 9) & (annexe G)	89 781	20 778
	<u>813 245</u>	<u>1 276 679</u>
	<u>853</u>	<u>31 671</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

	2019 (12 mois)			2018 (17 mois)		
	Investi en immobi- lisations	Affectés au programme placement sports	Affecté - Excellence	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	2 108	-	221 009	56 374	279 491	350 935
Redressement des exercices antérieures (note 2)	-	-	(160 528)	175 870	15 342	(87 773)
SOLDE AU DÉBUT APRÈS REDRESSEMENT	2 108	-	60 481	232 244	294 833	263 162
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(422)	¹ 89 781	13 138	(101 644)	853	31 671
Affectation au programme placement sports (annexe G)	-	(89 781)	-	89 781	-	-
SOLDE À LA FIN	1 686	-	73 619	220 381	295 686	294 833

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 AOÛT 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	54 540	232 090
Placements (note 5)	25 304	25 075
Débiteurs (note 6)	202 723	162 063
Frais payés d'avance	-	12 341
	<u>282 567</u>	<u>431 569</u>
PLACEMENTS (note 5)	75 869	75 869
IMMOBILISATIONS (note 7)	1 687	2 108
	<u>77 556</u>	<u>77 977</u>
	<u><u>360 123</u></u>	<u><u>509 546</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	55 902	163 643
Apports reportés (note 10)	-	51 070
	<u>64 437</u>	<u>214 713</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ - EXCELLENCE	73 619	60 481
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	1 686	2 108
AFFECTÉS AU PROGRAMME PLACEMENT SPORT	-	-
NON AFFECTÉ	220 381	232 244
	<u>295 686</u>	<u>294 833</u>
	<u><u>360 123</u></u>	<u><u>509 546</u></u>

APPROUVÉ

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

	2019 <u>(12 mois)</u> \$	2018 <u>(17 mois)</u> \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	853	31 671
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	422	527
	<u>1 275</u>	<u>32 198</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(40 660)	(120 128)
Frais payés d'avance	12 342	2 572
Créditeurs	(107 741)	154 565
Revenus perçus d'avance	8 535	-
Apports reportés	(51 070)	(129 712)
	<u>(178 594)</u>	<u>(92 703)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(177 319)</u>	<u>(60 505)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(231)	(25 546)
	<u>(231)</u>	<u>(25 546)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(177 550)	(86 051)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>232 090</u>	<u>318 141</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>54 540</u></u>	<u><u>232 090</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2019

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 janvier 1981. Il est exempté de l'impôt sur le revenu. Le 21 février 2019, la fédération a changé de nom pour NATATION ARTISTIQUE QUÉBEC.

Ses objets sont les suivants :

Promouvoir, enseigner, développer, encourager et perfectionner la nage artistique par tous les moyens sous réserve de la Loi de l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité;

Etablir des structures et la réglementation relatives à la pratique de la natation artistique au Québec afin de promouvoir des règles uniformes;

Promouvoir l'établissement et l'organisation de clubs de natation artistique dans les différentes régions du Québec;

Regrouper les personnes intéressées à la pratique de natation artistique et les représentants des clubs de natation artistique au Québec;

stimuler l'intérêt public afin d'obtenir des installations convenables, des conditions adéquates et des instructeurs compétents pour enseigner et développer la nage synchronisée;

régir la nage artistique amateur sous sa juridiction et sévir contre toute infraction pouvant y être commise.

Organiser et offrir des cours, tenir des conférences, des assemblées et des camps d'entraînement afin de promouvoir et atteindre les objectifs de la personne morale;

Intervenir auprès de tout organisme ou gouvernement local, provincial ou fédéral afin d'obtenir tout avantage susceptible d'améliorer la pratique de la natation artistique au Québec et défendre les intérêts de la personne morale et de ses membres;

Demander, accepter, recevoir et acquérir par voie de transfert, donation ou souscription, cotisations ou autrement, de l'argent ou des biens afin de promouvoir et réaliser les objets de la personne morale;

La personne morale exercera ses opérations sans gain pécuniaire pour ses membres et tous ses revenus ou profits seront employés à favoriser l'accomplissement de ses objets.

2- REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

La direction a découvert que les redressements opérés les exercices antérieurs pour un montant total de 160 528 \$ ont été imputés au fonds administration au lieu d'être imputés au fonds excellence. Ce montant de 160 528 \$ a été redressé au niveau de l'actif net en diminuant l'actif net affecté à l'excellence et en augmentant l'actif net non affecté du même montant. De plus, certains montants pour un total de 15 342 \$ figuraient dans les comptes à payer au 31 août 2018 alors que ces dettes étaient déjà payées en 2018. Ces montants qui ont été annulés ont eu pour impact d'augmenter l'actif net non affecté de 15 342 \$ et de diminuer les comptes à payer du même montant.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2019

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Affiliations, compétitions et développement

Les produits provenant des affiliations, compétitions et développement sont comptabilisés sur la période couverte par ces derniers.

Écussons, programmes et matériel

Les ventes d'écussons, de programmes et de matériel sont constatées lorsque le client prend possession du bien.

Formation, séminaires provinciaux et camps d'été

Les produits de formation et séminaires provinciaux sont constatés lorsque les cours ont lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Équipements	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2019

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif net affecté à l'excellence

Cette réserve a été mise en place pour assurer le développement de l'élite nationale. L'organisme ne peut utiliser ces fonds de réserve à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

4- PLACEMENTS SPORTS

L'organisme a adhéré au programme Placements-Sports, et cède ainsi 20 % des dons admissibles à Placements Sports ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme de la Fondation du Grand Montréal. Ces montants ne figureront pas dans l'actif de la fédération car la propriété et la gestion seront cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 31 août 2019, la juste valeur marchande cédée à la fondation du Grand-Montréal est de 34 116 \$ (note 9).

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2019

5- PLACEMENTS

	2019	2018
	\$	\$
Épargne rachetable	25 304	25 075
Dépôt à terme, 1,50% (1,50% en 2018) échéant le 22 novembre 2022	15 000	15 000
Dépôt à terme, 1,50 % (1,50% en 2018) échéant le 22 novembre 2020	60 869	60 869
	<u>101 173</u>	<u>100 944</u>
Portion à court terme	25 304	25 075
	<u><u>75 869</u></u>	<u><u>75 869</u></u>

6- DÉBITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Subvention à recevoir	96 331	89 662
Comptes clients	11 768	7 531
Prêt à un organisme au taux d'intérêt annuel de 3 %	-	18 203
Sommes à récupérer de l'État	38 870	45 186
Placements sports	55 754	1 481
	<u>202 723</u>	<u>162 063</u>

7- IMMOBILISATIONS

	2019		2018	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipements	14 780	13 429	1 351	1 688
Équipements informatiques	15 662	15 326	336	420
	<u>30 442</u>	<u>28 755</u>	<u>1 687</u>	<u>2 108</u>

8- CRÉDITEURS

	2019	2018 (redressé)
	\$	\$
Fournisseurs	41 608	137 675
Salaires et vacances à payer	9 243	20 923
Sommes à remettre à l'État	5 045	5 045
	<u>55 896</u>	<u>163 643</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2019

9- PLACEMENT SPORT

	Dons admissibles	Appariements (220%)	Total	Fondation du Grand-Montréal (20%) (note3)
AN 5- 31 mars 2016	16 485	36 267	52 752	10 550
AN 7- 31 aout 2018	6 493	14 285	20 778	4 156
AN 8- 31 aout 2019	30 965	58 816	89 781	19 410
	<u>53 943</u>	<u>109 368</u>	<u>163 311</u>	<u>34 116</u>

10- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 août 2018	Encaissement	Constaté à titre de produits	Solde 31 août 2019
	\$	\$	\$	\$
Engagement entraîneurs	43 770	-	43 770	-
Placements Sports				-
Activité tournée dans l'eau	7 300	-	7 300	-
	<u>51 070</u>	<u>-</u>	<u>51 070</u>	<u>-</u>

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

ANNEXE A- PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2019 (12 mois)	2018 (17 mois)
	\$	\$
PRODUITS		
Subvention ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	85 325	120 877
Revenus d'intérêts	1 853	1 780
Promotion marketing	1 409	2 093
Revenus divers	13 555	16 206
	<u>102 142</u>	<u>140 956</u>
CHARGES		
Assurance fédération	13 869	11 483
Honoraires professionnels	54 829	29 186
Fournitures de bureau	5 205	7 026
Frais de téléphone	2 318	6 508
Intérêts et frais bancaires	264	669
Frais administratifs	5 449	8 996
Formation du personnel	257	848
Amortissement de l'exercice	422	527
Divers	3 182	1 321
Créances irrécouvrables	21 690	-
Promotion - marketing - publicité	12 683	3 803
ACHATS-EPING,C.POINT, POLO, BALISE	718	1 123
	<u>120 886</u>	<u>71 490</u>
Masse salariale	142 151	365 807
Taxes à la consommation non récupérables	28 797	-
	<u>291 834</u>	<u>437 297</u>
	<u>(189 692)</u>	<u>(296 341)</u>

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

ANNEXE B- PRODUITS ET CHARGES D'AFFILIATION

	2019 (12 mois)	2018 (17 mois)
PRODUITS	\$	\$
Affiliations clubs	15 790	16 650
Affiliation athlètes	133 111	137 152
Entraîneurs	19 433	23 192
Officiels/Bénévoles	2 870	3 856
	<u>171 204</u>	<u>180 850</u>
CHARGES		
Affiliations - Clubs	-	4 505
Affiliations - Athlètes	78 142	58 804
Affiliations - Entraîneurs	-	7 952
Affiliations - Officiels/Bénévoles	-	1 511
	<u>78 142</u>	<u>72 772</u>
	<u>93 062</u>	<u>108 078</u>

ANNEXE C- PRODUITS ET CHARGES DE VIE DÉMOCRATIQUE

	2019 (12 mois)	2018 (17 mois)
PRODUITS	\$	\$
SOCAN	3 850	3 882
Libérations d'athlètes	(7)	2 700
AGA/Congrès FNSQ	8 625	(7)
	<u>12 468</u>	<u>6 575</u>
CHARGES		
Adhésions - Fondations	1 050	1 274
Conseil d'administration	2 439	4 414
Représentation/événements spéciaux	14 813	17 220
AGA/Congrès FNSQ	14 755	21 327
Achats - Manuels, Éping,c. point, balise, articles promo	-	-
	<u>33 057</u>	<u>44 235</u>
	<u>(20 589)</u>	<u>(37 660)</u>

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

ANNEXE D- PRODUITS ET CHARGES DE DEVELOPPEMENT

	2019 (12 mois)	2018 (17 mois)
PRODUITS	\$	\$
Cours entraîneurs, juges, titulaires	51 950	30 398
Activité - Tournée dans l'eau	4 365	32 700
	<u>56 315</u>	<u>63 098</u>
CHARGES		
Cours entraîneurs , juges et titulaires	19 135	36 119
Subvention INS	7 517	531
Remboursement frais formation entraîneurs	-	61
	<u>26 652</u>	<u>36 711</u>
	<u>29 663</u>	<u>26 387</u>

ANNEXE E- PRODUITS ET CHARGES DE COMPÉTITIONS

	2019 (12 mois)	2018 (17 mois)
PRODUITS	\$	\$
Club hôte	9 850	84 052
Inscription - réseau provincial	75 325	132 103
Pénalités - réseau provincial	1 475	2 800
Surcharge athlètes - Provincial	23 250	37 366
Inscriptions Performance	21 970	26 200
Autres revenus de compétition	13 769	19 995
INS	5 876	10 447
Compétition synchronisée	26 625	-
	<u>178 140</u>	<u>312 963</u>
CHARGES		
Frais - club hôte	35 933	56 908
Équipe de compétition FNSQ	49 283	32 523
Frais officiels - réseau provincial	3 700	4 545
Frais officiels - performance	10 743	10 628
Autres frais de compétition	3 210	48 722
	<u>102 869</u>	<u>153 326</u>
	<u>75 271</u>	<u>159 637</u>

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2019

ANNEXE F- PRODUITS ET CHARGES DE L'EXCELLENCE

	2019 (12 mois)	2018 (17 mois)
PRODUITS	\$	à
Subventions	203 548	344 854
Formation spécialisée	-	-
Équipe QC compétition et camp	500	238 672
	<u>204 048</u>	<u>583 526</u>
CHARGES		
Évènements spéciaux	-	-
Centre d'excellence & piscine	-	-
Subvention INS	-	-
Formation spécialisée	-	-
Équipe Québec, camp junior et diverses équipes	190 910	511 560
Remise Sport Québec	-	-
Chorégraphies	-	-
	<u>190 910</u>	<u>511 560</u>
	<u><u>13 138</u></u>	<u><u>71 966</u></u>

ANNEXE G- PLACEMENT SPORTS

	2019 (12 mois)	2018 (17 mois)
PRODUITS	\$	à
Dons admissibles	30 965	6 493
Appariements	58 816	14 285
	<u>89 781</u>	<u>20 778</u>
CHARGES		
Sous-traitant tournée dans l'eau	7 300	10 828
Sous-traitant équipe du Québec	-	9 950
Salaires	82 481	-
	<u>89 781</u>	<u>20 778</u>
	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>